

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le troisième jour du mois de juin en l'an deux mille huit, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 14 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 06 mai 2008
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
  - Recettes & dépenses
  - Ventilation du surplus accumulé au 31 décembre 2007
  - Fonds réservé – Loisirs
  - Mandat d'un vérificateur des registres comptables au 31 décembre 2008
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Recettes & dépenses
  - Mandat d'un vérificateur des registres comptables au 31 décembre 2008
- 5) Urbanisme
  - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (14 mai 2008)
    - Dépôt

Demande de dérogation mineure

- Dossier de M. Noël Fillion, lot 3 592 207
- Dossier de M. Réjean Blais, lot 3 592 270
- Dossier de M. Réal Habel, lot 3 592 245
- Dossier de Mme Véronique Bergeron, lot 3 592 392

Projet de règlement de dérogations mineures aux Règlements de zonage numéro 389-2007 et de lotissement numéro 390-2007

- Adoption du projet de règlement numéro 409-2008
- Avis de motion

Projet de règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 389-2007 relativement à la largeur des allées d'accès

- Adoption du projet de règlement numéro 412-2008
- Avis de motion

Comité consultatif d'urbanisme

- Nomination d'un membre

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008

- 6) Voirie
- Projet de développement de la rue Marcel-Faucher (prolongement phase 2)
    - Honoraires professionnels n° 1 (SNC-Lavalin inc.)
  
  - Projet de réfection à la rue Pouliot
    - Honoraires professionnels n° 2 (SNC-Lavalin inc.)
    - Mandat pour la surveillance des travaux (SNC-Lavalin inc.)
  
  - Rapiéçage mécanique des chemins et rangs
    - Soumission(s)
- 7) Hygiène du milieu
- Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard
  
  - Construction d'un 3<sup>ème</sup> puits et d'infrastructures à Saint-Édouard
    - Participation financière n° 13 de Saint-Édouard (G.P.C. Excavation inc.)
    - Participation financière n° 14 de Saint-Édouard (G.P.C. Excavation inc.)
    - Participation financière n° 15 de Saint-Édouard (Roche Itée, Groupe-conseil)
    - Participation financière n° 16 de Saint-Édouard (Roche Itée, Groupe-conseil)
  
  - Plan d'intervention en infrastructures municipales (mise à jour)
    - Complément explicatif exigé par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)Mandat à SNC-Lavalin inc.
- 8) MRC de Lotbinière
- Vente pour taxes le 12 juin 2008
    - Procuration au directeur général et secrétaire-trésorier pour enchérir
  
  - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
    - Modification au schéma
- 9) Loisirs et culture
- Éclairage du terrain de soccer
    - Avis de projet et opinion sur l'enveloppe locale du Pacte rural n° 2
- 10) Avis de motion (règlement numéro 411-2008)
- Modification au règlement numéro 332-2004 (règlement sur les nuisances)
- 11) Varia
- Période de questions
  - Levée de l'assemblée

131-2008

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

132-2008

### PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 06 mai 2008 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

133-2008

### COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008**

**MUNICIPALITÉ**

**SALAIRES DE MAI 2008 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 27 AVRIL 2008 AU 24 MAI 2008	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 470,12
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3 702,81
	URBANISME	149,76
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, VOIRIE, RESEAU, CONCIERGERIE, T/JEUX & POLYVALENTE	12 781,42
	AVANTAGES SOCIAUX	4 267,26
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>28 371,37</b>

**COMPTES PAYÉS DE MAI 2008 - RATIFICATION**

ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK	226,03
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INC. & P/RÉPONDANTS	221,15
BIOLAB-DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	33,30
	ANALYSE D'EAU	254,65
	ANALYSE D'EAU	158,03
BLOUIN AUTO INC.	PNEU KUBOTA	117,66
	ENTRETIEN CAMION (411) IN- CENDIE	416,68
BUROPLUS ST-EX	FOURNITURE DE BUREAU	71,09
CANADA PIPE COMPANY LTÉE	REMBOURSEMENT TAXES 2007 (188 À 190 RUE LEGENDRE)	88,41
EMCO QUÉBEC LTÉE	PIÈCES BRIS POLYVALENTE (PAYÉ/R.LEMAY)	341,46
ENVIROFLEX	VIDER RÉSERVOIR FOSSE SEP- TIQUE U/EAU, ST.POMPAGE & DÉGRILLEUR	546,88
EXCAVATION PIERRE COULOMBE & FILS SENC	FOSSÉ 4IÈME RANG (R.PARÉ)VOIRIE	144,48
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PU- BLIC	677,93
HYDRO-QUÉBEC	CHALET DES SPORTS	867,85
	STATION POMPAGE STE-CROIX	1 617,04
	ÉCLAIRAGE URBAIN	987,33
	ÉCLAIRAGE RURAL	121,13
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 320,16
	INSTALLATION LAMPE DE RUE (CÔTE DU BATEAU)	162,54
	GARAGE MUNICIPAL	285,11
	USINE D'EAU POTABLE ST- ÉDOUARD	2 445,33
JACQUES GAUTHIER	ANTI-VIRUS PORTABLE	89,17
	MÉMOIRE PORTABLE	77,88
LES ENSEIGNES PALA	ENSEIGNE LUMINEUSE EN ACIER (1ER VERS.)	15 675,56
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	DRAINAGE CHEMIN DE L'AQUE- DUC	917,11
LES P'TITS MOTEURS ENR.	ENTR.& RÉP. V.T.T. VOIRIE	62,78
	HUILE SCIE À BÉTON VOIRIE	24,49

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008**

LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHAT VOLUMES	17,80
	ACHAT VOLUMES	155,15
	ACHAT VOLUMES	272,50
	ACHAT VOLUMES	31,45
	ACHAT VOLUMES	74,45
	ACHAT VOLUMES	29,35
	ACHAT VOLUMES	33,55
	ACHAT VOLUMES	83,85
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	PUBLICITÉ VENTE DE GARAGE	18,53
MINI MOTEURS R.G.	CHAÎNE AU CARBURE INCENDIE	416,73
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉ-BEC	REMISE AVRIL 2008	7 760,62
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD	CONTRAT G.N.P. PART NO 11	475,73
	CONTRAT G.N.P. PART NO 12	11 764,94
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAZ PREMIERS RÉPONDANTS	22,37
	GAZ PREMIERS RÉPONDANTS	27,09
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	CORROSTOP INCENDIE	41,38
	ÉQUERRE, VIS & CONTR. 1/2 VOIRIE	57,79
	PEINTURE & ACCESSOIRES INC.	265,96
	2X4X12, 2X4X8 & ACC. (CABANE CHEMIN PÉDESTRE	146,24
RÉAL HUOT INC.	PIÈCES BRIS POLYVALENTE & RUE LAFLAMME RÉSEAU D'AQUEDUC	1097,18
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AVRIL 2008 (ASS. COLL.)	2 761,47
	REMISE AVRIL 2008	1 505,16
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE MAI 2008	10 003,17
	RUE DU BATEAU AVRIL 2008	72,15
SIFTO CANADA CORP.	SEL ADOUCISSEUR U/EAU	3 313,95
SNC-LAVALIN INC.	HON. PROF. RELEVÉS, PLANS & DEVIS RUE POULIOT	12 301,13
	HON. PROF. # 1 MISE AUX NORMES PUIITS # 3 (RÉS. 226-2007)	46 762,68
STANDARD LIFE	ASSURANCE COLLECTIVE MAI 2008	1 336,43
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE AVRIL 2008	248,01
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE AVRIL	825,83
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE	116,04
TRANSCONTINENTAL MEDIAS SENC	PUBLICITÉ GOÛTER-CONFÉRENCE COMITÉ-FAMILLE (04-05-2008)	63,55
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA	75,03
	ESSENCE GMC	120,00
	ESSENCE DAKOTA	78,51
	ESSENCE COMPACTEUR	28,01
	ESSENCE GMC	116,00
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	27,57
	DIESEL KUBOTA	40,27
	ESSENCE DAKOTA	57,14
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-11,53
	ESSENCE INCENDIE	44,01
	ESSENCE INCENDIE	87
	ESSENCE INCENDIE	117,07
	ESSENCE INCENDIE	34,43
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-1,70
WILSON & LAFLEUR LTÉE	RENOUV. CODE MUNICIPAL 2008	54,08
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	3 428,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>134 347,35</b>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008**

**COMPTES À PAYER DE MAI 2008**

BERTRAND FRÉCHETTE	GONGRÈS 2008 & FRAIS DÉPL.	110,54
BIBBY STE-CROIX INC.	LOYER ANNUEL & GESTION DÉ- PÔT À NEIGE	13 361,38
BIOLAB- DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	257,53
	ANALYSE D'EAU	59,77
BRADCO LTÉE	RENFOUEMENT TROUSSE DE PREMIERS SOINS C/COMM.	116,49
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	12,00
BUROPLUS ST-EX	FOURNITURE DE BUREAU	26,93
	FOURNITURE DE BUREAU	8,18
	FOURNITURE DE BUREAU	47,55
	FOURNITURE DE BUREAU	20,31
	FOURNITURE DE BUREAU	27,14
	FOURNITURE DE BUREAU	87,98
CORPORATE EXPRESS	PAPIER C/COMM, VOIRIE & URB.	434,57
DESSUREAULT, LEMI- RE, DÉSAULNIERS GÉLINAS & LANOUILLETTE SENC	HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2008	11 231,06
ERNEST JOUBERT INC.	PIQUET D'ARPENTAGE, PEINTURE VOIRIE	157,35
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	TRANSPORT PRODUITS D'ANALY- SE U/EAU	11,04
	MISE À JOUR RECUEIL DES RÈ- GLEMENTS MUNICIPAUX	204,75
FILTRUM CONSTRUCTION	PANNEAUX & POTEAUX U/EAU	1 354,13
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	RÈG. NO 249-1998 REMB. INTÉ- RÊTS	564,40
FORMATION URGENCE VIE	GANTS P/RÉPONDANTS	66,68
FORTIER 2000 LTÉE	PIÈCES COIN FALAISE & LAFLAM- ME	482,36
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	BOTTIN LOTBNIÈRE 2008-2009 CAHIER NOUVEAUX ARRIVANTS 2008	507,94
	CAHIER NOUVEAUX ARRIVANTS 2008	174,96
LABORATOIRE DE CANALISA- TIONS SOUTERRAINES (LCS) INC.	RECHERCHE CONDUITE MAISON RUE BATEAU	388,01
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	1 BUT SOCCER, 2 ESTRADES & POUSSIÈRE À LIGNER	8 564,05
LES ENSEIGNES PALA	ENSEIGNE LUMINEUSE EN ACIER (2 <sup>ÈME</sup> VERSEMENT À LA LIVRAI- SON)	10 450,49
	RÉPARATION CROIX LUMINEUSE	146,74
LE JOURNAL DE QUÉBEC	VENTE DE GARAGE	31,33
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	SABLE GARAGE MUNICIPAL	214,46
MARCEL DAIGLE	GONGRÈS 2008	794,11
MEUNERIE GÉRARD SOUCY INC.	CORDE NYLON LOISIRS	112,88
	SEMENCE GAZON VOIRIE (RÉP. TERRAINS)	37,25
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAZ P/RÉPONDANTS	22,37
	GAZ P/RÉPONDANTS	48,07
PETITE CAISSE SENTIER PÉDES- TRE	ESSENCE SENTIER PÉDESTRE	40,00
PHARMACIE STE-CROIX INC.	GANTS, EAU DISTILLÉE U/EAU	18,11

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008**

QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	VIS, 2X6X8 VOIRIE	10,99
	RÉPARATION CLÔTURE (RÉSERVOIR)	36,40
	GANTS, ATTACHE & CORDE C/COMM VOIRIE & T/JEUX	29,11
	PIÈCES & ACCESSOIRES T/JEUX	4,98
	CLOUS T/JEUX	5,35
	PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM.	11,37
	CHEVILLE & BOULON C/COMM.	3,36
	PILES 9 VOLTS U/EAU	16,87
	ISOLANT VOIRIE	185,43
RAY-CAR DIVISON DE SINTRA INC.	PIERRE CONCASSÉE VOIRIE	1 134,34
SANI BLEU	LOCATION TOILETTES TOURNOI SOCCER MAI 2008	304,76
SERVICE ENTRETIEN JC ENR.	CONTRAT PELOUSES 2008 (5 VERSEMENTS)	10 226,40
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAUX & POTEAUX VOIRIE	853,56
STÉPHANE MILOT	FRAIS DÉPL. & LOCATION ÉQUIP.	234,04
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	28,52
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LE-MAY AVOCATS	HON. PROF. COUR MUNICIPALE	519,23
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA	95,00
	DIESEL KUBOTA	21,12
	ESSENCE GMC	107,01
	ESSEMCE DAKOTA	72,08
	ESSENCE INCENDIE	61,60
	ESSENCE GMC	112,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>64 266,43</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>226 985,15</b>

**TRANSFERT(S) ET AFFECTATION(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Code budgétaire	Budget actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-19000-499 autres frais adm.	350	692	1 050	02-21000-441 services sûreté	225 905	225 205
02-33000-512 site dépôt neige 03-41000-000 surplus non-affecté ex-village	7 780 0	12 770 0	7 780 5 000	55-99100-000 surplus affecté ex-village	82 758	77 758
02-70135-140 salaires patinoire	1 200	3 205	4 200	02-63901-999 revit promotion com.	10 000	7 000
02-70135-200 cont. empl. patinoire	200	351	450	02-63901-999 revit promotion com.	7 000	6 750
02-13000-413 serv. prof. verif. compt.	8 675	2 434	13 975	02-63901-999 revit promotion com.	6 750	1 450

14 250

14 250

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 06-2008

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008

134-2008

### RECETTE & DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 29 mai 2008 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

135-2008

### VENTILATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

**ATTENDU QUE** le dépôt des états financiers au 31 décembre 2007 indique un surplus d'exercice de 250 812 \$ avant les affectations à l'exercice financier 2008 et les fonds réservés;

**ATTENDU** le décret de fusion relativement à la répartition des recettes et dépenses;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la répartition suivante relativement au partage des surplus :

	<u>31/12/07</u>	<u>01/01/08</u> (après affectations)
• Ex-village de Sainte-Croix :	82 992 \$	82 992 \$
• Eau/Égout secteur urbain :	386 178 \$	319 926 \$
• Dette urbaine & voirie :	62 021 \$	62 021 \$
• Ex-paroisse de Sainte-Croix :	0 \$	0 \$
• Dette rurale & voirie :	6 571 \$	6 571 \$
• Surplus accumulé général :	193 043 \$	149 293 \$
• Fonds réservé loisirs :	62 380 \$	57 380 \$
• Fonds réservé centre des loisirs :	40 000 \$	40 000 \$

136-2008

### FONDS RÉSERVÉ - LOISIRS

**ATTENDU QUE** le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. présente un résultat déficitaire de 59 490 \$ au lieu de 100 000 \$ tel que prévu pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2007;

**ATTENDU QU'**un écart de 40 510 \$ demeure libre ayant fait l'objet d'une taxation;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'affecter la somme de 40 510 \$ du poste budgétaire 55-99175-000 « surplus accumulé général » au poste budgétaire 55-91904-000 « fonds réservé loisirs généraux » pour un montant de 30 510 \$ et au poste budgétaire 55-91906-000 « fonds réservé centre des loisirs » pour un montant de 10 000 \$.

137-2008

### MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR DES REGISTRES COMPTABLES AU 31 DÉCEMBRE 2008

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres de la municipalité au 31 décembre 2008 pour le prix de 8 800\$ (en sus des taxes).

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

138-2008

### COMPTE À PAYER

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008**

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE MAI 2008 - RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 27 AVRIL 2008 AU 24 MAI 2008	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 222,80
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE	3 353,66
	AVANTAGES SOCIAUX	983,59
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 560,05</b>

**COMPTES PAYÉS DE MAI 2008 - RATIFICATION**

AIGUI-MACH (1995) SENC	AIGUISER COUTEAUX (4)	164,98
CHRONO CONTRÔLE ENR.	RÉPARATION TABLEAU POINTAGE	189,23
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	2 489,87
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE AVRIL 2008	3 535,78
MOLSON CANADA 2005	CRÉDIT ACHATS BAR	-283,20
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	TOILETTES & ACCESSOIRES	335,24
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AVRIL 2008 (ASS. COLL.)	1 006,01
	REMISE AVRIL 2008	799,19
STANDARD LIFE	ASS. COLLECTIVE MAI 2008	742,84
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	9,01
	ACHATS RESTAURANT	5,58
	ACHATS RESTAURANT	4,39
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE AVRIL 2008	214,49
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE AVRIL	299,64
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9 563,05</b>

**COMPTES À PAYER DE MAI 2008**

DESSUREAULT, LEMIRE DÉSAULNIERS, GÉLINAS & LANOUILLE SENC	HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2007	2 201,06
GÉRALD PLAMONDON	FRAIS DÉPLACEMENT & REPAS AQAIRS	729,65
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	ENLÈVEMENT ORDURES MAI 2008	158,57
	RUBAN, ACIDE MURIATIQUE, ABRASIF & LAME SCIE	21,47
	PIÈCES & ACCESSOIRES	164,71
	VIS & ACIDE MURIATIQUE	35,52
	PIÈCES & ACCESSOIRES	30,32
	PEINTURE	154,64
	1x6x8, VIS BOIS & CORDE	18,91
PIÈCES & ACCESSOIRES	44,99	
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD PLAMONDON	44,53
SERVICE ENTRETIEN JC ENR.	CONTRAT PELOUSES 2008 (5 VERSEMENTS)	609,60
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 213,97</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>21 337,07</b>

139-2008

**RECETTES & DÉPENSES**

Une copie du rapport informatique en date du 29 mai 2008 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.



**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008**

140-2008

**MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR DES REGISTRES COMPTABLES AU 31 DÉCEMBRE 2008**

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres du centre culturel et sportif au 31 décembre 2008 pour le prix de 1 995 \$ (en sus des taxes).

**URBANISME**

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (14 MAI 2008)**

**DÉPÔT**

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 14 mai 2008.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

141-2008

**DOSSIER DE M. NOËL FILLION, LOT 3 592 207**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Noël Fillion et localisée au : 245 rue Tardif, Sainte-Croix, lot 3 592 207, qui vise à permettre la construction d'un garage ayant une hauteur de 5,35 mètres au lieu de 4,95 mètres, dépassant ainsi la hauteur de la maison de 0,40 mètre.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure de M. Noël Fillion, lot 3 592 207, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en raison que le garage sera de taille importante de par sa superficie au sol, soit 20' X 28' et que cette demande ne cause aucun préjudice sérieux au demandeur.

142-2008

**DOSSIER DE M. RÉJEAN BLAIS, LOT 3 592 270**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Réjean Blais et localisée au : 222 rue de la Fabrique, Sainte-Croix, lot 3 592 270, qui vise à permettre que la marge de recul dans la cour avant pour la construction d'un deuxième escalier contigu à la galerie existante soit de 0,4 mètre au lieu de 1,8 mètre. L'immeuble possède un droit acquis pour la localisation de ladite galerie puisqu'elle est située à 1,70 mètre de la ligne avant telle que prévue au règlement de zonage numéro 389-2007, article 9.1.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure de M. Réjean Blais, lot 3 592 270, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en raison que la galerie de cet immeuble possède déjà un escalier et qu'il y a déjà deux autres sorties dont une en façade et l'autre du côté gauche de la résidence.

143-2008

**DOSSIER DE M. RÉAL HABEL, LOT 3 592 245**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Réal Habel et localisée au : 305 rue Marcel-Faucher, Sainte-Croix, lot 3 592 245, qui vise à permettre le remisage d'un véhicule de loisir en cour latérale en augmentant la largeur de l'allée de 6,0 mètres à 8,0 mètres.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de modifier le règlement de zonage ultérieurement afin de permettre des allées d'accès à 8 mètres dorénavant.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Réal Habel, lot 3 592 245.

144-2008

### DOSSIER DE MME VÉRONIQUE BERGERON, LOT 3 592 392

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de Mme Véronique Bergeron et localisée au : 354 rue Barbin, Sainte-Croix, lot 3 592 392, qui vise à permettre des espaces de stationnement additionnels pour un commerce associé à l'usage habitation en augmentant la largeur de l'allée d'accès de 6,0 mètres à 8,0 mètres.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de modifier le règlement de zonage ultérieurement afin de permettre des allées d'accès à 8 mètres dorénavant.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Véronique Bergeron, lot 3 592 392.

### PROJET DE RÈGLEMENT DE DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉRO 389-2007 ET DE LOTISSEMENT NUMÉRO 390-2007

145-2008

### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2008

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le conseil désire adopter un règlement relatif aux demandes de dérogation mineure;

**ATTENDU QUE** les règlements numéros 07-1991, 117-1985 et 204-1994 régissent déjà les usagers du territoire de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** le conseil désire harmoniser la réglementation actuelle pour faciliter son application;

**ATTENDU** la fusion des deux territoires du village et de la paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001 et qu'il est maintenant nécessaire de régir sous un seul règlement pour l'ensemble du nouveau territoire;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge les règlements numéros 07-1991, 117-1985 et 204-1994;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 409-2008 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVANT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 409-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 409-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 409-2008 sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement, en remplacement des règlements numéros 07-1991, 117-1985 et 204-1994.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-2007 RELATIVEMENT À LA LARGEUR DES ALLÉES D'ACCÈS

146-2008

### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2008

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier l'article 11.1.3.2 deuxième alinéa afin de permettre une largeur maximale de 8 mètres pour une allée unidirectionnelle pour un usage résidentiel et commercial.
- Modifier l'article 11.1.3.2 en ajoutant un alinéa en dessous du deuxième alinéa permettant de régir la largeur des allées d'accès servant à des fins agricoles.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 412-2008 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 412-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 412-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 412-2008.

### **AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :**

- Modifier l'article 11.1.3.2 deuxième alinéa afin de permettre une largeur maximale de 8 mètres pour une allée unidirectionnelle pour un usage résidentiel et commercial.
- Modifier l'article 11.1.3.2 en ajoutant un alinéa en dessous du deuxième alinéa permettant de régir la largeur des allées d'accès servant à des fins agricoles.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

147-2008

**NOMINATION D'UN MEMBRE**

**ATTENDU QU'** il est requis, selon l'article 6 du règlement numéro 404-2007, de nommer cinq (5) personnes propriétaires ou locataires résidants sur le territoire de la municipalité au sein du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a présentement quatre (4) membres résidants sur le territoire de la municipalité;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer monsieur Réjean St-Onge pour agir au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité pour l'année en cours.

**VOIRIE**

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MARCEL-FAUCHER (PRO-  
LONGEMENT PHASE 2)**

148-2008

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (SNC-LAVALIN INC.)**

**ATTENDU** les résolutions numéros 316-2007 et 320-2007;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 3 668,44 \$ relativement aux plans et devis pour le projet de développement de la rue Marcel-Faucher (prolongement phase 2), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 471299 datée du 21 mai 2008.

**PROJET DE RÉFECTION À LA RUE POULIOT**

149-2008

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (SNC-LAVALIN INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 024-2008;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 610,21 \$ relativement à la préparation de plans et devis pour la réfection de voirie à la rue Pouliot, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 471331 datée du 21 mai 2008.

150-2008

**MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX (SNC-LAVALIN INC.)**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 21 mai 2008 relativement à la surveillance des travaux concernant le projet de réfection à la rue Pouliot pour un prix budgétaire de 21 683,29 \$, taxes incluses;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux selon l'offre présentée.

**RAPIÉCAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS**

151-2008

**SOUMISSION(S)**

Quatre (4) soumissions reçues :

- |  |              |
|--|--------------|
| ➤ Pavage Lagacé et Frères<br>9143-8119 Québec inc. | 71 913,27 \$ |
| ➤ Les Entreprises Lévisiennes inc.                 | 77 944,03 \$ |
| ➤ Ray-Car, Division de Sintra inc.                 | 86 991,63 \$ |
| ➤ Pavage Chabot inc.                               | 87 943,17 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Pavage Lagacé et Frères 9143-8119 Québec inc. pour le prix de 71 913,27 \$, incluant toutes taxes.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

#### CONSTRUCTION D'UN 3<sup>ÈME</sup> PUIITS ET D'INFRASTRUCTURES À SAINT-ÉDOUARD

152-2008 **PARTICIPATION FINANCIÈRE N<sup>O</sup> 13 DE SAINT-ÉDOUARD (G.P.C. EXCAVATION INC.)**

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à la municipalité de Saint-Édouard la somme de 26 174,02 \$ relativement aux travaux du projet de construction d'un 3<sup>ième</sup> puits et d'infrastructures à Saint-Édouard (phase II), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro CRF800055 datée du 02 juin 2008.

153-2008 **PARTICIPATION FINANCIÈRE N<sup>O</sup> 14 DE SAINT-ÉDOUARD (G.P.C. EXCAVATION INC.)**

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer à la municipalité de Saint-Édouard la somme de 42 079,96 \$ relativement aux travaux du projet de construction d'un 3<sup>ième</sup> puits et d'infrastructures à Saint-Édouard (phase II), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro CRF800056 datée du 02 juin 2008.

154-2008 **PARTICIPATION FINANCIÈRE N<sup>O</sup> 15 DE SAINT-ÉDOUARD (ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL)**

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à la municipalité de Saint-Édouard la somme de 6 472,50 \$ relativement aux honoraires professionnels aux travaux du projet de construction d'un 3<sup>ième</sup> puits et d'infrastructures à Saint-Édouard (plans, devis, surveillance de bureau et surveillance de chantier), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro CRF800057 datée du 02 juin 2008.

155-2008 **PARTICIPATION FINANCIÈRE N<sup>O</sup> 16 DE SAINT-ÉDOUARD (ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL)**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à la municipalité de Saint-Édouard la somme de 3 759,44 \$ relativement aux honoraires professionnels aux travaux du projet de construction d'un 3<sup>ième</sup> puits et d'infrastructures à Saint-Édouard (surveillance des travaux), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro CRF800058 datée du 02 juin 2008.

#### PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (MISE À JOUR)

156-2008 **COMPLÉMENT EXPLICATIF EXIGÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) MANDAT À SNC-LAVALIN INC.**

**ATTENDU** la résolution numéro 036-2006;

**ATTENDU** l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 2 mai 2008 relativement à la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures municipales pour un prix forfaitaire de 3 781,31 \$, taxes incluses;

**ATTENDU QU'**une mise à jour est requise suivant un complément explicatif au Guide du plan d'intervention exigé par le ministère des Affaires municipale et des Régions;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008**

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la mise à jour du plan d'intervention selon l'offre présentée.

### **MRC DE LOTBINIÈRE**

#### **VENTE POUR TAXES LE 12 JUIN 2008**

157-2008

#### **PROCURATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR ENCHÉRIR**

**ATTENDU QU'**au moment des présentes un (1) immeuble du territoire de Sainte-Croix sera vendu le 12 juin prochain pour fins de taxes municipales impayées dans le délai imparti;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix peut enchérir sur ledit immeuble conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de désigner M. Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, ou en l'absence de ce dernier, M. Jacques Gauthier, maire, ou en l'absence de ces derniers, Mme France Dubuc, directrice générale adjointe, à être présent lors de la vente dudit immeuble pour s'assurer de recouvrer de notre débiteur le dû sur un (1) immeuble, lot 3 591 636;

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de désigner les personnes mentionnées au préambule pour agir et enchérir selon le cas, jusqu'à concurrence des taxes dues (municipales, scolaires et les frais) sur le lot 3 591 636.

#### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

158-2008

#### **MODIFICATION AU SCHÉMA**

**ATTENDU QUE** le conseil des maires de la MRC de Lotbinière a résolu le 8 août 2001 d'autoriser la MRC à signer le protocole d'entente pour le schéma de couverture de risques incendie avec le ministère de la Sécurité publique du Québec (résolution # 193-08-2001);

**ATTENDU QUE** la MRC a adopté en mars 2008 une deuxième version du schéma de couverture de risques incendie (résolution # 074-03-2008);

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique a transmis à la MRC en mai 2008 un rapport verbal d'avis et commentaires sur le projet de schéma de couverture de risques incendie;

**ATTENDU QUE** les dix-huit municipalités de la MRC doivent entériner les modifications apportées au plan de mise en œuvre afin de permettre à la MRC de transmettre au ministère la version finale du projet de schéma de couverture de risques incendie;

**ATTENDU QUE** l'article 23 de la Loi sur la sécurité incendie précise qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma est adopté sans modification;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement, d'adopter le schéma de couverture de risques incendie tel que présenté et d'entériner les plans de mise en œuvre corrigés tels que transmis par la MRC de Lotbinière le 27 mai 2008.

**ET** d'informer la MRC que Sainte-Croix a déjà un officier formé pour les enquêtes de recherches et causes d'incendie.

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER**

159-2008

#### **AVIS DE PROJET ET OPINION SUR L'ENVELOPPE LOCALE DU PACTE RURAL N<sup>o</sup> 2**

**ATTENDU** la résolution numéro 063-2008;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008**

**ATTENDU** l'avis de projet annexé à être présenté à la MRC de Lotbinière dans le cadre du programme « Pacte rural n° 2 »;

**ATTENDU QU'**il est demandé par la municipalité de Sainte-Croix de réserver à même son enveloppe locale du pacte rural des crédits de 15 000 \$ à la réalisation de ce projet;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière d'inscrire ce projet au « Pacte rural n° 2 ».

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit avis de projet.

### **AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT NUMÉRO 411-2008)**

#### **MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2004 (RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES)**

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement aux fins de modifier l'article « 6 » relativement au feu d'artifice du règlement numéro 332-2004 sur les nuisances.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### **VARIA**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **Piste de courses et d'accélération**

- Plusieurs résidants habitant dans le secteur de la piste de courses le long de la route Marie-Victorin font état de leur mécontentement relativement au bruit et à la durée des courses continues sur le circuit, malgré le fait que la réglementation est respectée.
- M. le Maire informe les résidants que la piste de courses possède un droit acquis d'opération depuis plus de 30 ans.
- Les propriétaires du circuit présents informent les résidants qu'ils vont faire tout ce qui leur est possible de faire pour atténuer le bruit. Cependant pour eux, il s'agit d'un commerce d'abord et qui est là pour opérer, tout en respectant la réglementation de la municipalité.
- M. le Maire informe également les résidants que les plaintes éventuelles, selon le cas, devront être fondées au non respect de notre réglementation, à défaut de voir celles-ci rejetées.
- Finalement, les propriétaires rassurent le conseil et les résidants qu'ils ne cherchent pas le trouble et respecteront la réglementation.

160-2008

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 47 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier